



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/935

Le 29 octobre 2019

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)**
– **Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée**

Conformément à la Circulaire administrative CACE/916 en date du 21 août 2019, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 21 août 2019.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire le titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R P.526-15

Doc. 3/108(Rév 1)

Propagation par diffraction
